

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DCPA 13 Crèche Eiders - 7 allée des Eiders, 75019, Paris 19^{ème} arrondissement - Restructuration de la Crèche Eiders - Objectifs, programme des travaux - Autorisations administratives.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 28 septembre 2021 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de réalisation de l'opération de « Restructuration de la Crèche Eiders » - 7 allée des Eiders, 75019, Paris 19^{ème} arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jacques BAUDRIER au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : La réalisation de l'opération de « restructuration » de la Crèche Eiders – 7 allée des Eiders, 75019, Paris 19^{ème} arrondissement est approuvée.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de l'opération de « restructuration » de la Crèche Eiders – 7 allée des Eiders, 75019, Paris 19^{ème} arrondissement ;

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à solliciter tout financement extérieur auprès de tout organisme financeur pour la réalisation de ce projet ;

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant prévisionnel de 4 870 000 € sera imputée sur le budget de la Ville de Paris, exercices 2021 et suivants, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO